



Gonesse, le 19 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

de

Jean-Pierre BLAZY

Président de l'association Ville et Aéroport

TRANSPORT AERIEN

Relèvement du plafond des amendes aéroportuaires,
prolongation de l'aide à 100% pour les travaux d'insonorisation :

VILLE ET AEROPORT SALUE DES MESURES BONNES A PRENDRE

En cette fin d'année 2013, Ville et Aéroport relève certaines mesures bonnes à prendre même s'il y a encore beaucoup à faire pour concilier durablement l'économie du transport aérien et l'exigence environnementale.

Le relèvement du plafond des amendes aéroportuaires sera effectif au 1^{er} janvier 2014. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 un amendement proposé par Jean-Pierre Blazy, en concertation avec l'ACNUSA, avait été adopté. Il vise à porter le montant maximum des amendes administratives de 20000 à 40000 euros spécifiquement en cas de manquement aux restrictions des vols de nuit ou d'usage de certaines catégories d'avions. Par son caractère dissuasif, un rehaussement du plafond du montant des amendes aéroportuaires permettra de répondre à une problématique de santé publique en préservant le droit au repos nocturne pour les riverains des aéroports concernés.

La prolongation de l'aide à 100% jusqu'au 31 décembre 2014 pour les travaux d'insonorisation des logements situés dans les Plans de Gêne Sonore des aéroports acrusés. La mesure de remboursement à 100% des travaux d'insonorisation des logements situés dans le PGS décidée par l'ancien gouvernement va prendre fin le 31 décembre 2013. Il était donc essentiel que le gouvernement décide la prolongation de cette aide car un retour à l'ancien système avec un remboursement partiel des frais engagés par les riverains aurait été

Contact presse : Julien Delannay - 01.39.85.95.96 - 06.29.14.27.09

très mal ressenti. Par ailleurs, Ville et Aéroport rappelle que la révision du PGS de Paris-CDG, effective au travers d'un arrêté inter-préfectoral pris au plus tard le 31 décembre 2013, va conduire à un élargissement de son périmètre et du nombre d'ayant-droits (+19957 pour Paris-CDG). La prolongation de cette mesure bénéficiera aux nombreux riverains qui n'ont pas encore fait leur demande, souvent découragés par les temps d'attente importants de traitement des dossiers, ou tout simplement pas informés de l'existence du dispositif dont Aéroports de Paris ne fait guère la promotion auprès des populations concernées. Ville et Aéroport déplore qu'environ 60% des logements situés dans le PGS de Paris-CDG ne soient toujours pas insonorisés (*Source ACNUSA 2012*).

Le ministre délégué chargé des Transports, Frédéric Cuvillier, s'apprête à confier une mission d'expertise sur le dispositif d'aide financière à l'insonorisation des logements au Conseil général de l'Ecologie et du Développement Durable (CGEDD). Pour Ville et Aéroport, le projet d'une mission au CGEDD n'est intéressant que si l'on entend remettre à plat le dispositif d'aide à l'insonorisation afin de juger à la fois de son efficacité technique et financière. Cela permettra d'envisager ensuite les mesures à prendre pour améliorer ce dispositif. C'est pourquoi elle a attiré l'attention du ministre des Transports sur la nécessité d'une évaluation complète du dispositif d'aide aux riverains concernant la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA), son produit, sa gestion et l'efficacité technique du dispositif par rapport à l'insonorisation des logements. En quoi le diagnostic établi et les travaux d'insonorisation réalisés permettent-ils d'atténuer les nuisances sonores pour les riverains ?

Enfin, il est important qu'un bilan financier du dispositif d'aide aux riverains depuis cinq ans soit communiqué. La gestion du dispositif doit-elle être confiée à Aéroports de Paris ou aux sociétés aéroportuaires qui sont juges et parties?

Ville et Aéroport considère comme l'ACNUSA qu'une régression est en cours sur ce dossier, au moment même où les gestionnaires d'aéroport doivent faire face à un afflux de dossiers et à une progression de leurs besoins en trésorerie (hausse de la TVA de +3% en 2014 ; solde déficitaire de la TNSA par rapport aux engagements 2013 (-48,5 millions d'euros cumulés pour Orly, Roissy-CDG et Le Bourget)).